



Société anonyme au capital de 9 678 633,50 euros
Siège social : rue Jean Jaurès - 78340 - Les Clayes-sous-Bois
542 046 065 RCS VERSAILLES

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR BULL DE SES PROPRES ACTIONS APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 17 MAI 2006

1. DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISE LE PROGRAMME :
Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

2. NOMBRE DE TITRES DETENUS DIRECTEMENT ET INDIRECTEMENT :

Au 11 septembre 2006, la Société détenait de manière directe 467 150 titres de 0,1 euro et 8 titres de 0,01 euro de nominal*. Elle ne détient aucun titre de manière indirecte.

3. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT FIXES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2006

- (i) animer le marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEL, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
- (ii) utiliser les actions acquises pour faciliter ou permettre l'acquisition d'un nombre entier d'actions dans le cadre de l'opération de regroupement des actions de la société ;
- (iii) annuler les actions dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire ;
- (iv) honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux

mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;

- (v) permettre la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la société ;
- (vi) utiliser les actions acquises pour les conserver et/ou les remettre en paiement ou en échange ou autrement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la société ou du groupe.

Modalités de rachats :

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris de gré à gré et par bloc d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et aux époques que le conseil d'administration appréciera et, les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

4. REPARTITION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF :

A ce jour le seul objectif poursuivi au titre du présent programme de rachat est l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité.
125 000 titres de 0,10 euro de nominal, déjà auto-détenus par la société, sont affectés à cet objectif.

5. PART MAXIMALE DU CAPITAL SUSCEPTIBLE D'ETRE ACQUISE, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTERISTIQUES DES TITRES, PRIX MAXIMUM D'ACHAT FIXE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale fixe, pour une action d'une valeur nominale de 0,10 euro, le prix maximum d'achat à 20 euros et le nombre d'actions pouvant être acquis, à 10 % au plus du capital social, composé au 31 décembre 2005 de 96 786 025 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro par action.

6. DUREE DU PROGRAMME DE RACHAT

La durée du programme de rachat d'actions fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 mai 2006 est de 18 mois, soit jusqu'au 16 Novembre 2007.

7. OPERATIONS DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT

Une note d'information relative à un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 avril 2005, a été visée par l'AMF en date du 1^{er} avril 2005 (n° 05-206).

Ce programme de rachat n'a jamais été utilisé. Seuls deux titres anciens de 0,01 euro de nominal ont été annulés dans le cadre du regroupement du nominal des actions par dix* et ce afin que le capital social soit composé d'un nombre entier d'actions.

Par ailleurs la Société a, par prélèvement sur ses propres actions, décidé de transférer gratuitement 1561 titres de 0,10 euro de nominal et 2 titres de 0,01 euro de nominal (formant rompu après regroupement) au compte de titres nominatifs des actionnaires salariés résidents aux Etats-Unis afin d'en ajuster le nombre. Enfin la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés dans le cadre de ce programme.

Pour toutes informations relatives au programme de rachat ainsi qu'au contrat de liquidité contacter Peter CAMPBELL, responsable de la communication financière du Groupe Bull- Tél : 01 30 80 32 36 - email : peter.campbell @bull.net – ou consulter le site internet suivant : www.bull.com.

Fait aux Clayes-sous-Bois
Le 12 septembre 2006
Didier LAMOUCHE
Président Directeur Général

*une opération de regroupement par dix de la valeur nominale des actions de la Société a été mise en œuvre le 19 décembre 2005 pour une durée de deux années expirant le 18 décembre 2007.